

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 22 MARS 2018 à 18h00 | Date de convocation : 15 MARS 2018

Délibération
N°C2018_50

Membres en exercice :	79
Votants :	75
Suffrages exprimés :	75
Pour :	54
Contre :	21
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel PY

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIU, Didier CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Dominique MARTIN-LAVAL, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques PAIRO, Eric PARRA, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

EXCUSES : Jean-Marie ORRIT, Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Didier CODORNIU (à partir de la délibération N°C2018_85), Marie-Christine DELRIEU (à partir de la délibération N°C2018_85), Serge FUSTER, (jusqu'à la délibération N°C2018_55), Marie-Noëlle GARBAY (jusqu'à la délibération N°C2018_43), Louis LABATUT (à partir de la délibération N°C2018_85), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_55), Caroline OLIVAS-GUISSET, (à partir de la délibération N°C2018_83), Gaëlle PAVAN (jusqu'à la délibération N°C2018_43), Gérard SCHIVARDI (à partir de la délibération N°C2018_83), Magali VERGNES (jusqu'à la délibération N°C2018_45)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yamina ABED, Cyrielle BOUISSET, Alain BOUTON, Robert DEJEAN, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Bertrand MALQUIER, Sandrine MONTAGNE, Jean-Luc RIVEL, Evelyne ROUFFIA, Hélène SANDRAGNE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Serge FUSTER, (à partir de la délibération N°C2018_56), Marie-Noëlle GARBAY (à partir de la délibération N°C2018_44), Michel JAMMES, (jusqu'à la délibération N°C2018_45), Caroline OLIVAS-GUISSET, (jusqu'à la délibération N°C2018_82), Eric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2018_45), Céline SORIANO (à partir de la délibération N°C2018_77)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : Budget unique 2018 : Budget Environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

N°C2018_50

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, n° C2018-10 du 25 janvier 2018 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2018,

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Vu en Commission 1 du 27 février 2018

Par 54 voix pour et 21 voix contre, le Conseil décide :

- D'approuver ledit budget unique Environnement 2018 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre ;
- D'arrêter en conséquence le dit budget à la somme de 33 284 997.64€ équilibré en dépenses et en recettes :
 - en section d'investissement : 4 775 125.64 €,
 - en section de fonctionnement: 28 509 872.00 €.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Document budgétaire avec annexes

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 30/3/2018
et de sa publication
le : 30/3/2018

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

